

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 6 novembre 2018, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2018-11-219

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-220

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 octobre 2018;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et celui de la séance extraordinaire du 18 octobre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 30 septembre 2018.

La directrice générale mentionne avoir remis aux membres du conseil les deux états comparatifs requis par la loi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2018.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à l'assemblée de l'Association des Loisirs de Saint-David le 16 octobre dernier. Elle souligne que deux personnes se sont ajoutées à l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale au cours des dernières semaines et précise que la date de la tenue de l'activité *Heure du conte* qui sera offerte en décembre par une nouvelle responsable sera annoncée via la page Facebook de la Municipalité. Elle termine son intervention en précisant qu'elle rencontrera prochainement la responsable de la bibliothèque pour préparer une demande d'aide financière qui sera soumise à la Caisse Desjardins des Chênes avant la date butoir du 30 novembre prochain.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne qu'il devrait avoir une rencontre avec l'agent parrain de la Sûreté du Québec au cours du mois de décembre prochain. En ce qui concerne le Service de sécurité incendie, il souligne l'embauche d'une nouvelle pomprière pour une période d'essai de six mois, la fin des travaux intérieurs d'entretien et d'amélioration à la caserne, la demande d'achat d'uniformes figurant à l'ordre du jour et l'intervention du 19 octobre dernier au HLM de Saint-David.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine souligne que la nécessité de réaliser des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Caroline s'est confirmée lors de l'enlèvement de l'ancien tuyau qui était très abîmé. Il précise aussi que les travaux de correction requis dans une partie du Petit Rang et du Chemin Boniface pour empêcher l'accumulation d'eau sur la chaussée ont été réalisés par et aux frais de la compagnie Sintra inc. et que le traçage de la ligne centrale devrait se faire au cours des prochains jours. Il indique aussi l'installation prochaine des panneaux indicateurs de vitesse aux entrées du périmètre urbain en précisant qu'il n'y aura pas de panneau par l'entrée de la rue Principale puisque cette route relève du ministère des Transports et que les équipements admissibles à l'aide financière gouvernementale dont a bénéficié la Municipalité ne doivent servir qu'aux rues et rangs sous responsabilité municipale. Il précise que la soufflante réparée du site de traitement des eaux usées a été installée et que le deuxième équipement a été inspecté afin de s'assurer du bon fonctionnement des deux équipements. Il invite les usagers de la route à faire preuve de prudence et de patience durant la période des récoltes et sollicite la collaboration des agriculteurs afin que la boue laissée sur la chaussée par leur équipement à la sortie des champs soit bien nettoyée afin d'assurer à tous les usagers un réseau routier sécuritaire. Il demande aussi qu'un message en ce sens soit affiché sur le panneau électronique de municipalité pendant la période automnale.

La conseillère Linda Cournoyer revient sur l'activité tenue dans le cadre de la fête de l'Halloween le 27 octobre dernier à l'édifice municipal. Elle souligne qu'il s'agissait de la 4<sup>e</sup> édition de la Maison hantée et que l'activité qui a attiré 182 visiteurs s'est bien déroulée malgré une température maussade. Elle indique que cette activité a nécessité la contribution de 21 bénévoles et qu'elle a été rendue possible grâce à la contribution financière versée par la Municipalité à l'organisme ComUnité. Elle annonce aussi la tenue d'une 5<sup>e</sup> édition et énonce brièvement la façon de la publiciser via Facebook. Elle termine en mentionnant la prochaine réunion du Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel au cours de laquelle il sera notamment question de la révision des politiques familiales et des aînés.

Le conseiller Robert Émond revient sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 16 octobre dernier au cours de laquelle il a été question des économies d'électricité qui devraient se concrétiser suite à l'installation de luminaires DEL du côté patinoire du Centre récréatif qui ne chauffent pas la glace comme dans le passé ce qui permet aux compresseurs de moins fonctionner, de la pose d'enseignes à l'intérieur du Centre pour rappeler le respect des joueurs et des citoyens envers les arbitres, de la confection d'un meuble mis à la disposition des amateurs de motoneige pour placer leurs casques et autres articles lorsqu'ils feront un arrêt au Centre récréatif qui s'inscrit cette année comme relais, de l'achat de la batterie pour la resurfaçuse dont le coût sera moins dispendieux que prévu et de la recherche d'un employé pour effectuer le ménage du Centre récréatif le lundi matin, de préférence une personne résidant à Saint-David. Il mentionne également avoir assisté à la réunion du Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel le 17 octobre dernier qui avait comme thème : La priorisation des projets de développement culturel. Il rappelle que la responsable des projets culturels, Mme Marie-Pier Lachance ne dispose que de 21 heures par semaine dont 13 sont consacrées à l'administration et à l'accompagnement du milieu, ce qui signifie que seulement 8 heures par semaine sont consacrées aux projets culturels. Il indique les 5 projets jugés prioritaires par le comité : *Toqué de culture* (site internet), *la trousse pédagogique* (presque terminée),

*la médiation culturelle en entreprise, les gardiens et Foudl'Art* et mentionne que les membres du Comité présents à la réunion ont présenté à la MRC une demande visant à augmenter le nombre d'heures/semaine de la coordonnatrice au développement culturel. Il termine en soulignant la semaine *Tous pour les petits* qui se déroulera du 18 au 24 novembre prochain et demande l'affichage d'une annonce sur le panneau électronique pour sensibiliser les citoyens que les petits ont une place importante dans notre municipalité.

Le conseiller Stéphane Mélançon revient sur l'activité de la Maison hantée qui a connu un franc succès et amorce une brève discussion sur le fait que plusieurs contribuables de la Municipalité n'ont pu visiter l'activité à cause du temps d'attente et sur les pistes de solutions possibles. Il mentionne avoir assisté à la réunion d'Embellissement Saint-David tenue le 29 octobre dernier et souligne que l'organisme affiche un léger surplus budgétaire pour l'année 2018. Il termine en précisant que le comité est à élaborer les projets pour 2019 et lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres.

M. le Maire mentionne que les élus de la MRC de Pierre-De Saurel travaillent à la préparation du budget pour la prochaine année et souligne le fait que cette opération nécessite plusieurs rencontres. Il termine son intervention en signalant les travaux de stabilisation réalisés à une section du rang du Bord-de-l'Eau pour contrer l'érosion présente sur un côté de la route.

#### Paiement des comptes

2018-11-221

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 89 754,89 \$ et de comptes payés pour un montant de 45 142,87 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de novembre 2018.

DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT

Le conseiller Robert Émond dépose le projet de règlement modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert dépose le projet de règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-David.

- 2018-11-222      Nomination d'un maire suppléant  
Il est proposé par Michel Blanchard et résolu de nommer la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault au poste de maire suppléant pour une période d'un an.  
Adopté à l'unanimité.
- 2018-11-223      Nomination d'un remplaçant pour le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel  
  
Considérant qu'en cas d'absence du maire aux séances du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, son remplaçant doit être désigné par résolution;  
  
En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil désigne la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault, maire suppléant, pour remplacer le maire Michel Blanchard lorsqu'il ne peut être présent aux séances du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel.  
  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-11-224      Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable  
  
Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;  
  
Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017;  
  
En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.  
  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-11-225      Déclaration à titre de Municipalité alliée contre la violence conjugale  
  
Considérant l'invitation à se déclarer alliée contre la violence conjugale transmise par la MRC de Pierre-De Saurel à l'ensemble des municipalités la composant;  
  
Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);  
  
Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;  
  
Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;  
  
Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;  
  
Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil déclare la Municipalité de Saint-David comme une municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-226

Contrat d'entretien pour équipements informatiques

Considérant l'offre de renouvellement pour la licence Backup Exec au coût de 332,28 \$ soumise par la compagnie MicroAge et transmise à la municipalité par la technicienne en informatique de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant l'offre de renouvellement de garantie pour le serveur informatique au coût de 401,26 \$ soumise par la compagnie MicroAge et transmise à la municipalité par la technicienne en informatique de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que l'offre relative au serveur informatique est d'une durée d'un an et couvre tout bris matériel via la firme MicroAge;

Considérant que la technicienne en informatique responsable de nos équipements informatiques conseille fortement le renouvellement de la garantie pour le serveur;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise un montant de 733,54 \$ pour défrayer les coûts rattachés au renouvellement de la licence Backup Exec et à celui de la garantie pour le serveur informatique et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-227

Autorisation relative aux résultats de l'outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation générale aux sinistres

Considérant que le gouvernement du Québec a publié le 20 avril 2018 le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant que la date d'entrée en vigueur de ce règlement est le 9 novembre 2019;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a transmis un outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres à l'attention des municipalités;

Considérant que les résultats de l'outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres peuvent être compilés pour l'ensemble des municipalités par le MSP et transmis à la MRC;

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 a publié le programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres;

Considérant que le volet 2 du programme d'aide financière offre un montant additionnel en cas d'action regroupée avec une ou plusieurs autres municipalités admissibles pour la totalité ou une partie des actions de ce volet;

Considérant que la compilation des résultats des outils diagnostic municipaux permet de dresser un portrait de la situation régionale et des besoins communs en sécurité civile;

Considérant que cette information peut aider les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel à préparer leur demande dans le cadre du programme d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil autorise :

- le ministère de la Sécurité publique à transmettre à la MRC de Pierre-De Saurel les résultats fournis par l'outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation générale aux sinistres ;
- que l'information fournie par le ministère de la Sécurité publique, soit utilisée par la MRC de Pierre-De Saurel pour appuyer l'ensemble des municipalités dans leur démarche de préparation aux sinistres.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après discussion, les membres du Conseil mentionnent que la Municipalité de Saint-David ne participera pas au Gala Excellence agricole Montérégie-Est.

2018-11-228

Renouvellement de la publicité sur le feuillet paroissial de la Fabrique Saint-Michel

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 150 \$ pour le renouvellement de la publicité de la Municipalité sur le feuillet paroissial de la Fabrique Saint-Michel, en précisant que celle-ci devra faire l'objet d'une modernisation, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-341.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-229

Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention conclue avec la Ville de Sorel-Tracy

Considérant que l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention conclue avec le Ville de Sorel-Tracy pour une période de trois ans arrive à échéance le 31 décembre prochain;

Considérant que ce Conseil est d'avis qu'un renouvellement annuel de cette entente répond davantage aux besoins de la Municipalité;

Considérant que l'entente conclue en 2016 prévoit que les taux horaires mentionnés dans celle-ci soient ajustés suivant les augmentations ou ajustements salariaux prévus dans la convention collective;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la Ville de Sorel-Tracy pour la fourniture de services en prévention incendie signée en 2016 et arrivant à échéance le 31 décembre prochain, pour une période d'un an, et ce, avec l'ajustement des taux horaires applicables aux autres services offerts mentionnés à l'article 9 de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-230

Recommandation pour embauche d'une pompière volontaire

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie pour l'embauche d'une nouvelle pompière volontaire;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu de procéder à l'embauche de Mme Jacinthe Vallée à titre de pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie de Saint-David pour une période d'essai de six mois, et ce, afin de se familiariser avec les tâches et activités relevant du Service.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-231

Demande d'achat présentée par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant la soumission obtenue par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise l'achat de pantalons, chemises et épaulettes pour les pompiers du Service de sécurité incendie auprès de la compagnie Martin & Lévesque inc, au coût de 1 033,80 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-699.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-232

Facturation en lien avec une intervention du Service de sécurité incendie de Saint-Guillaume

Considérant la facture émise par la Municipalité de Saint-Guillaume suite à une intervention effectuée le 31 mai dernier;

Considérant que le Service de sécurité incendie de Saint-Guillaume s'est rendu sur les lieux de l'incendie suite à un appel de la centrale de traitement des appels 911 (CAUCA);

Considérant que la résolution numéro 212-10-2018 adoptée par la Municipalité de Saint-Guillaume mentionne que le Service de sécurité incendie de Saint-David ne s'est pas déplacé sur les lieux de l'incendie;

Considérant que la carte d'appel de l'intervention mentionne que le Service de sécurité incendie de Saint-Guillaume a demandé le Service de sécurité incendie de Saint-David en entraide pour combattre un incendie et que cette demande d'entraide a été annulée quelques minutes plus tard par le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Guillaume;

Considérant que cette demande d'entraide a occasionné des frais de 669,78 \$ pour la Municipalité de Saint-David;

Considérant que ce Conseil est d'avis que dans ce type de situation chaque municipalité doit assumer les frais rattachés à l'intervention concernée;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil informe la Municipalité de Saint-Guillaume de son désaccord avec la facturation émise et de sa disponibilité à discuter du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-233

Contrat pour travaux de rapiéçage mécanisé et manuel

Considérant les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel requis dans les rangs Caroline, Sainte-Cécile et du Bord-de-l'Eau;

Considérant les deux soumissions obtenues par l'inspecteur municipal pour les travaux requis;

Considérant que les travaux requis devaient être réalisés rapidement compte tenu de la période de l'année;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil entérine la décision de l'inspecteur municipal de confier à la compagnie Vallières Asphalte inc. le contrat pour la fourniture et la pose de 35 tonnes d'enrobé bitumineux, au prix de 185 \$ la tonne, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-11-234

Achat des équipements de protection requis pour utilisation de scie mécanique

Considérant que l'utilisation d'une scie mécanique nécessite des équipements de protection afin de prévenir les blessures;

Considérant les équipements requis identifiés par l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'équipement de protection requis pour utilisation de scie mécanique, au montant estimé de 295 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.



2018-11-235

Identification des camions du service de voirie

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise une dépense estimée à 1 000 \$ plus taxes pour l'identification des camions du service de voirie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-525.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale et secrétaire trésorière indique que des copies du projet de règlement numéro 550-2012-02 sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance et mentionne l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût.

RÈGLEMENT NUMÉRO  
550-2012-02  
(2018-11-236)

Adoption du règlement numéro 550-2012-02 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

**Attendu que** la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012 ;

**Attendu que** la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**Attendu que** les normes applicables aux garages privés et à l'installation de roulotte saisonnières nécessitent des modifications ;

**Attendu que** le règlement de zonage numéro 550-2012 ne comporte pas de normes relatives aux entrées charretières ;

**Attendu qu'**il est nécessaire de réglementer les entrées charretières en fonction des types de zones ;

**Attendu que** le Conseil municipal juge les modifications proposées nécessaires au bien de la collectivité ;

**Attendu que** les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de planification rigoureuse ;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu d'adopter le règlement numéro 550-2012-02 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 et qu'il y soit décrété et statué ce qui suit :

**Article 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** L'article 5.2 intitulé *Bâtiment et usage temporaire* est modifié par l'abrogation du paragraphe e) concernant la possibilité d'utiliser une roulotte à des fins de résidence temporaire.

**Article 3** L'article 5.4.2 intitulé *Garage* est modifié par l'abrogation du paragraphe f) concernant la hauteur des portes de garage.

**Article 4** L'article 5.4.2.1 intitulé *Garage détaché du bâtiment principal* est modifié par l'abrogation du paragraphe c) concernant la hauteur des portes de garage.

**Article 5** L'article 5.4.2.1 intitulé *Garage détaché du bâtiment principal* est modifié au paragraphe f), qui se lit dorénavant comme suit :

f) la hauteur est limitée à celle du bâtiment principal, sauf en zone agricole, où la hauteur n'est pas limitée.

**Article 6** L'article 5.4.2.2 intitulé *Garage annexé au bâtiment principal* est modifié et se lit dorénavant comme suit :

Tout garage annexé doit respecter les marges prévues aux grilles de zonage pour le bâtiment principal. Sa taille ne doit pas dépasser cinquante pourcent (50%) de la superficie au sol du bâtiment principal, sauf en zone agricole, où sa taille n'est pas limitée.

**Article 7** L'article 5.24 est ajouté et se lit comme suit :

#### **5.24 DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES CHARRETIÈRES**

Le tableau suivant indique le nombre et les largeurs des entrées charretières selon l'usage principal du terrain.

<b>Usage principal du terrain</b>	<b>Nombre d'entrée charretière permis sur la largeur du terrain</b>	<b>Largeur maximale (mètre) de l'entrée charretière</b>
<b>Agricole</b>	<b>1</b>	<b>18,29</b>
<b>Commercial ou industriel</b>	<b>1</b>	<b>18,29</b>
<b>Résidentiel</b>	<b>1</b>	<b>12,20</b>
	<b>2<sup>(1)</sup></b>	<b>12,20<sup>(1)</sup></b>
<b>Résidentiel de ferme</b>	<b>1</b>	<b>12,20</b>

(1) Deux entrées charretières sont permises si la largeur du terrain excède 40 mètres. Cependant la largeur totale de deux entrées charretières ne peut excéder 12,20 mètres.

**Article 8** Le chapitre 10 *Index terminologique* est modifié par l'ajout de la définition suivante :

Entrée charretière : Dépression aménagée sur la longueur d'un trottoir ou d'une bordure de rue dans le but de donner accès à un stationnement ou un terrain aux véhicules routiers. Dans les secteurs de la Municipalité où il n'y a pas de trottoir ou de bordure rue, cette dépression équivaut à la largeur de l'accès pavé ou gravelé à la ligne de rue.

**Article 9** Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, le 6 novembre 2018.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-11-237 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour le camp de jour estival 2018

Considérant que l'état des revenus et dépenses pour le camp de jour estival 2018 affiche un déficit de 2 441,23 \$;

Considérant que l'Association des Loisirs de Saint-David et la Municipalité ont convenu d'assumer chacune 50% de la dépense non subventionnée reliée à la rémunération de l'animatrice en chef pour le camp de jour estival;

Considérant qu'une copie de cet état des revenus et dépenses a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte le dépôt de l'état des revenus et dépenses relatif au camp de jour estival 2018, autorise le versement d'un montant de 804,89 \$ à l'Association des Loisirs de Saint-David représentant la part de la Municipalité pour la rémunération de l'animatrice en chef et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-50-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2018-11-238

Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire